

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4587**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Cession à la société française d'habitations économiques (SFHE) de 2 bâtiments situés 49, rue Sébastien Gryphe

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4587**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession à la société française d'habitations économiques (SFHE) de 2 bâtiments situés 49, rue Sébastien Gryphe**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis par acte du 10 juin 2013, en vue de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, l'immeuble ci-dessous désigné, avec pour objectif la cession à la Société française d'habitations économiques (SFHE) dont le programme consiste en l'amélioration des 16 logements en mode prêt locatif social (PLS).

Il s'agit :

- d'un bâtiment principal de 4 étages sur rez-de-chaussée comprenant 11 logements occupés,
- d'un bâtiment sur cour.

Ces biens sont édifiés sur une parcelle de terrain de 317 mètres carrés, cadastrée AM 103.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait le bien ci-dessus désigné, pour un montant de 1 785 000 €, conforme à l'avis de France domaine.

La SFHE aurait la jouissance du bien le jour où la Communauté urbaine en aura la jouissance, soit le 31 décembre 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 août 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Société française d'habitations économiques (SFHE), pour un montant de 1 785 000 €, de 2 bâtiments édifiés sur une parcelle de 317 mètres carrés, cadastrée AM 103, et situés 49, rue Sébastien Gryphe à Lyon 7°, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° OP14O1764, le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2013 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 785 000 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 809 000 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 - et en recettes : compte 2132 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.